

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Burkina Faso

Unité ~ Progrès ~ Justice



[http:// www.tresor.bf](http://www.tresor.bf)
Téléphone : (226) 50 32 49 87
Fax : (226) 50 33 20 01

**EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR
6,25% 2014-2019**

NOTE D'INFORMATION

Sommaire

I. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	3
I.1- INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION.....	3
II. AVANTAGES ACCORDES AUX TITRES 6,25% 2014-2019	4
II.1. REFINANCEMENT AUX GUICHETS DE LA BCEAO	5
II.2. EXONERATION D'IMPOT	5
II.3. AUTRES AVANTAGES	5
III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO.....	6
III.1 – APERÇU DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU BURKINA EN 2013.....	6
III.2- EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU BURKINA EN 2014	6
<i>III.2.1 Situation Politique</i>	6
<i>III.2.2 Situation Economique</i>	7
III- 3 ETAT DE LA CONVERGENCE	8
III.4 PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE DU BURKINA FASO DE 2015 A 2017	8
IV- RENSEIGNEMENT SUR L'EMETTEUR.....	11
IV.1 PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE	11
IV.2. MISSIONS ET ATTRIBUTIONS	11
IV.3. ORGANISATION	12
<i>IV.3.2 Les Structures d'appui:</i>	12
<i>IV.3.3 Les Structures Centrales</i>	13
ANNEXE.....	14

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Burkina Faso a recours au marché financier comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Burkina Faso a réalisé avec succès quatre (04) émissions d'emprunt obligataire par adjudication et tous les termes échus ont été respectés sans incident de remboursement.

La loi de finances 2014 de l'Etat laisse apparaître un besoin de financement pour les investissements prioritaires à réaliser au cours de l'année. Conformément à la stratégie d'endettement 2014, ce besoin de financement doit être partiellement résorbé par une émission d'emprunt obligataire.

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du Règlement n°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 relatif à l'émission de bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

I.1- Informations générales sur l'opération

But de l'émission :

La présente émission d'obligations du Trésor, titres négociables sur toute l'étendue de l'Union, a pour but de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales dans la zone de l'UEMOA pour un montant de trente (30) milliards de FCFA, en vue du financement de projets d'investissement.

Emetteur : Etat du Burkina Faso à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie et des Finances.

Réseau de placement : Toutes les Directions nationales de la BCEAO dans l'UEMOA, en relation avec les banques, les Etablissements Financiers et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI).

I.2- Caractéristiques de l'émission

Désignation : Obligations du Trésor

Forme des titres : Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire central du Marché Financier Régional qu'est la Banque Centrale.

Dénomination : *OTA-B TRESBF 6,25% 2014-2019*

Volume de l'émission : 30 milliards de FCFA

Valeur nominale unitaire : 10 000 FCFA

Prix de souscription : Multiples

Souscription minimum : 100 titres, soit un million (1.000.000) de FCFA

Maturité : 5 ans.

Echéance : 31 décembre 2019

Remboursement du capital : Le remboursement de l'emprunt se fera par amortissement constant

semestriel après un différé d'un (1) an aux termes échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année, et pour la première fois, le 30 juin 2016.

Taux d'intérêt :

Les obligations porteront intérêt à un taux de 6,25% l'an dès la première année.

Paiement des coupons :

L'intérêt nominal est de 625 FCFA l'an par obligation de 10 000 FCFA. Le coupon semestriel est de 312,5 FCFA par obligation de 10 000 FCFA. Il est payable aux termes échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année, et pour la première fois, le 30 juin 2015.

Liquidité :

Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'Etat s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;

Organisation matérielle :

L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission.

Sûreté des remboursements :

L'emprunt est émis par le Trésor Public du Burkina Faso et bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat.

Placement :

Le placement primaire des titres est organisé en relation avec le Trésor Public du Burkina Faso, auprès des établissements de crédit, des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ainsi qu'aux organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale.

Période de souscription :

le mardi 30 décembre 2014, au plus tard à 10 heures 30 minutes Temps Universel (TU).

Date et heure limite de dépôt des offres : mardi 30 décembre 2014 à 10 heures 30 minutes TU.

Date de dépouillement des offres : mardi 30 décembre 2014 à 11 h 30 mn, TU.

Date de valeur des obligations : mercredi 31 décembre 2014.

Lieu de souscription des

Investisseurs non bancaires :

Auprès des banques, des établissements financiers et des SGI de l'UMOA.

Dépôt des soumissions :

Les fiches de soumission doivent être déposées, sous plis fermés et séparés (en cas de soumission pour compte de tiers) à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire à la date de l'adjudication, soit le mardi 30 décembre 2014 au plus tard à 10 heures précises, Temps Universel. Les offres sont également reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA.

II. AVANTAGES ACCORDES AUX TITRES 6,25% 2014-2019

Tableaux d'Amortissement de l'Emprunt Obligataire

Date de valeur: 31/12/2014

PRINCIPAL Premier paiement : 30/06/2016

Dernier Paiement : 31/12/2019

Taux d'intérêt: 6,25%

TABLEAU D'AMORTISSEMENT OTA 6,25%, 2014-2019					
N° d'ordre	date D'échéance	Encours début de période	Principal	Intérêts	TOTAL
1	31-déc-14	30 000 000 000	0	0	0
4	30-juin-15	30 000 000 000	0	937 500 000	937 500 000
5	31-déc-15	30 000 000 000	0	937 500 000	937 500 000
6	30-juin-16	30 000 000 000	3 750 000 000	937 500 000	4 687 500 000
7	31-déc-16	26 250 000 000	3 750 000 000	820 312 500	4 570 312 500
8	30-juin-17	22 500 000 000	3 750 000 000	703 125 000	4 453 125 000
9	31-déc-17	18 750 000 000	3 750 000 000	585 937 500	4 335 937 500
10	30-juin-18	15 000 000 000	3 750 000 000	468 750 000	4 218 750 000
11	31-déc-18	11 250 000 000	3 750 000 000	351 562 500	4 101 562 500
12	30-juin-19	7 500 000 000	3 750 000 000	234 375 000	3 984 375 000
13	31-déc-19	3 750 000 000	3 750 000 000	117 187 500	3 867 187 500
	TOTAL		30 000 000 000	6 093 750 000	36 093 750 000

II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les titres 6,25% 2014-2019 détenus par les banques et établissements financiers sont admis au refinancement de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

II.2. Exonération d'impôt

Les obligations sont défiscalisées dans le pays de l'émetteur. En d'autres termes, les intérêts afférents à ces obligations sont exemptés de tous impôts et taxes au Burkina Faso mais soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts.

II.3. Autres avantages

- **La garantie** : Le remboursement est garanti par l'Etat du Burkina Faso
- **La pondération dans les risques bancaires** : Les obligations du Trésor sont pondérées à zéro pour cent (0%) dans les risques bancaires.
- **La diversification du patrimoine** : Les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.
- **La couverture des engagements d'assurance** : Les obligations du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA

III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

III.1 – Aperçu de la situation économique du Burkina en 2013

Au niveau national, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par une campagne agricole relativement moyenne et par l'entrée en production d'une nouvelle mine industrielle (BISSA GOLD en février 2013), avec cependant la persistance de contraintes techniques et l'apparition de perspectives de marché moins favorables dans le secteur minier. L'activité économique est restée dynamique avec néanmoins une décélération de la croissance en 2013. Les dernières estimations indiquent que le taux de croissance du PIB réel devrait se situer à 6,6% en 2013 contre 9,0% en 2012. A fin 2013, l'inflation est restée modérée en raison notamment de la bonne campagne agricole 2012/2013 et des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la vie chère. En effet, elle s'est située à 0,5% à fin 2013 contre 3,8% à la même période en 2012.

Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des chantiers en cours dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) en vue de renforcer la résilience de l'économie aux différents chocs tout en favorisant une croissance inclusive et la réduction de la pauvreté. Les dépenses d'investissement notamment les travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations, les dépenses de renforcement des capacités de production électrique et celles liées à la commémoration de la fête de l'indépendance du pays ont pesé sur les finances publiques. L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par un déficit global base engagement de 210,9 milliards de FCFA à fin décembre 2013. Hors dons, ce déficit est ressorti à 535,3 milliards de FCFA à fin décembre 2013.

Quant à l'encours provisoire de la dette publique, elle s'est établie à 1 685,3 milliards de FCFA soit un accroissement de 5,7% par rapport à fin décembre 2012.

S'agissant des échanges extérieurs, en raison du repli des cours à l'échange de l'or et du coton, le solde des transactions courantes devrait se dégrader de 4,2 points de pourcentage en 2013 par rapport à 2012, pour se situer à -5,2% du PIB. Le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 137,8 milliards de FCFA en 2013.

Au titre de la convergence macroéconomique en 2013, le Burkina Faso a respecté trois (03) critères de premier rang et deux (02) critères de second rang.

III.2- Evolution de la situation économique du Burkina en 2014

III.2.1 Situation Politique

Suite aux événements des 30 et 31 octobre 2014, l'environnement politique au Burkina Faso s'est normalisé. Ainsi :

- la suspension de la Constitution a été levée conduisant à une signature de la charte de transition par les différents acteurs ;
- Un Président de la Transition a été désigné, par un collège de désignation, pour la conduite des affaires.
- Une Charte de la Transition conduisant aux élections d'ici novembre 2015 a été validée par tous les acteurs ;
- le Gouvernement de transition a été mis en place le 23 novembre 2014 et a tenu son premier Conseil des Ministres le 24 novembre 2014 ;
- le Conseil National de Transition a été mis en place.

Les Nations Unies, en coopération avec l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi les autres partenaires internationaux ont affirmé qu'ils continueront d'appuyer le Burkina Faso dans la finalisation des arrangements à prévoir dans le cadre de la transition et accompagneront le pays dans ses efforts tout au long de cette période transitoire, qui devrait déboucher sur la tenue d'élections d'ici novembre 2015 au plus tard.

Sur le plan du respect des engagements, malgré le contexte qui a prévalu, le service de la dette a été assuré.

III.2 .2 Situation Economique

Le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 6,7% en 2014 contre 6,6% en 2013. Cette croissance attendue en 2014 serait tirée par les secteurs primaire (+7,1%), secondaire (+5,1%) et tertiaire (+4,9%).

Le PIB courant s'établirait à 6 895,1 milliards de FCFA et le PIB réel à 4 444,5 milliards de FCFA en 2014.

En juin 2014, **le taux d'inflation** s'est établi à -0,4% en glissement annuel et à -0,8% en moyenne annuelle contre respectivement 1,8% et 3,1% en juin 2013.

La production céréalière, relativement bonne, issue de la campagne agricole 2013/2014 et la poursuite des mesures gouvernementales contre la vie chère (vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, contrôle des prix des produits de grande consommation, installation de boutiques témoins), auraient contribué à la maîtrise de l'inflation. Ainsi, il est attendu un taux d'inflation de 1,8% à fin 2014.

Quant à la situation des finances publiques, les recettes totales et dons ont été mobilisés à hauteur de 645,8 milliards de FCFA à fin juin 2014 contre 656,9 milliards de FCFA à la même période en 2013, soit une régression de 1,7%.

Cependant, les recettes non fiscales ont connu une progression de 6,3%, passant de 55,2 milliards de FCFA à fin juin 2013 à 58,7 milliards de FCFA au premier semestre de l'année 2014. Cette performance s'explique principalement par un accroissement des produits financiers et des autres recettes non fiscales, respectivement de 11,0 milliards de FCFA et 3,2 milliards de FCFA.

Les dépenses totales et prêts nets se sont situés à 712,0 milliards de FCFA à fin juin 2014 contre 646,8 milliards de FCFA à fin juin 2013, soit une hausse de 65,3 milliards de FCFA (+10,1%). Cette évolution est attribuable principalement à celle des dépenses courantes (+85,1 milliards de FCFA), les dépenses en capital ayant, au contraire, baissé de 15,2 milliards de FCFA au cours de la même période.

A fin décembre 2014, si le niveau des dons attendus dans le cadre des différents programmes et projets est effectivement atteint, le déficit global base engagement devrait se situer à 134,8 milliards de FCFA contre 210,9 milliards de FCFA en 2013, soit une amélioration de 36,1%. Le financement de ce déficit serait couvert à hauteur de 127,6 milliards de FCFA par des apports extérieurs nets et de -48,7 milliards de FCFA par des ressources intérieures nettes.

L'encours de la dette publique¹ s'est établi à 1 757,8 milliards de FCFA au 30 juin 2014 contre 1 671,0 milliards de FCFA au 30 juin 2013, soit une progression de 5,2%.

Le service de la dette publique a enregistré une hausse de 33,6% pour s'établir à 58,2 milliards de FCFA au 30 juin 2014, à raison de 24,6 milliards de FCFA pour les créanciers extérieurs et 33,6 milliards de FCFA pour les créanciers intérieurs. Le ratio « service de la dette sur recettes budgétaires² » se situe à 10,8% pour un seuil maximum de 22%³.

¹ Cet encours intègre la dette des sociétés

² Les recettes budgétaires utilisées pour le calcul de ce ratio correspondent aux recettes propres hors dons

³ Ce seuil est déterminé en fonction de la note CPIA du Burkina Faso

L'évolution des agrégats monétaires entre fin décembre 2013 et fin juin 2014 a été marquée par une contraction des avoirs extérieurs nets (-16,9%) et un accroissement du crédit intérieur (+15,6%), résultant en une hausse de la masse monétaire (+6,2%).

III- 3 Etat de la convergence

De l'estimation de l'évolution de l'activité économique au cours de l'année 2014, il ressort que le Burkina Faso respecterait trois (03) sur les quatre (04) critères de convergence de premier rang et un (01) sur les quatre (04) de second rang.

Le profil des critères de convergence se présente comme suit :

Tableau 1 : Evolution des critères de convergence

Critères	Norme	2012	2013	2014
Critères de premier rang				
Ratio du solde budgétaire de base sur PIB nominal (en %)	≥ 0	-3,9	-3,1	-2,2
<i>Ratio du solde budgétaire de base corrigé sur PIB nominal (en %)</i>		-1,1	-1,3	-0,4
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3%	3,8	0,5	1,8
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure sur PIB nominal (en %)	≤ 70%	27,9	26,2	27,5
Arriérés de paiements (en milliards FCFA)	0	0	0	0
intérieurs (en milliards FCFA)		0	0	0
extérieurs (en milliards FCFA)		0	0	0
Critères de second rang				
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	≤ 35%	37,3	35,8	39,1
<i>Masse salariale corrigée / recettes fiscales (%)</i>		31,9	32,2	35,2
Ratio des investissements financés sur ressources internes sur recettes fiscales (en %)	≥ 20%	45,2	50,1	41,4
<i>Investissements publics sur ressources internes corrigés /recettes fiscales (en %)</i>		38,7	45,3	37,5
Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (en %)	≥ -5%	-4,1	-11,2	-12,0
Taux de pression fiscale (en %)	≥ 17%	15,0	15,7	16,4

Source : Calculé à partir des données de l'IAP, août 2014

III.4 Perspectives de l'économie du Burkina Faso de 2015 à 2017

L'activité économique en 2015 serait caractérisée par une croissance de 6,8% contre 6,7% en 2014. Cette performance serait expliquée par l'ensemble de ses composantes. Sur la période 2016-2017, l'activité économique connaîtrait une poursuite de sa croissance (7,1% en moyenne par an).

En effet, la croissance économique en 2015 serait de 6,8%, tirée principalement par le secteur tertiaire avec une contribution de 2,8 points de pourcentage.

Sur la période 2016-2017, le taux de croissance économique ressortirait en moyenne annuelle à 7,1%, tiré par les secteurs secondaire (+7,3%), primaire (+7,2%) et tertiaire (+6,5%).

Sous l'hypothèse d'une bonne pluviosité et de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère, **l'inflation** devrait demeurer dans la limite de la norme communautaire sur la période 2015-2017, malgré la perspective de hausse du prix du baril de pétrole.

De l'évolution des finances publiques, sur la période de projection, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la SCADD en vue de favoriser une croissance inclusive et de réduction de la pauvreté tout en renforçant la résilience de l'économie aux différents chocs.

En matière de gestion des finances publiques, outre l'amélioration du recouvrement des recettes, l'accent sera davantage mis sur la qualité et l'accélération des dépenses d'investissement.

Dans le cadre de la mobilisation des ressources intérieures, plusieurs actions significatives viseront à consolider et à améliorer les efforts faits en matière de recouvrement des recettes fiscales. A cet effet, tout en poursuivant et en renforçant l'approche dite "Unités de recouvrement", il s'agira :

- de renforcer la modernisation des administrations fiscale et douanière ;
- de mettre à la disposition des acteurs des moyens nécessaires en vue d'optimiser les recouvrements ;
- de renforcer l'encadrement des acteurs de la chaîne de recouvrement ;
- d'améliorer la base de données du contrôle fiscal ponctuel (contrôle sur pièces des déclarations TVA et IUTS) ;
- de mettre en place un dispositif performant de gestion et de suivi rigoureux des exonérations (contrôles d'entrepôts et de destinations finales des marchandises exonérées et contrôles *a posteriori*) pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales ;
- de renforcer la gestion de l'impôt à travers la mise à jour permanente du fichier des contribuables, le suivi particulier des impôts leaders, la poursuite de l'opération spéciale Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF) à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ;
- d'appliquer effectivement la taxe spécifique sur les entreprises de télécommunication (5% du chiffre d'affaires) ;
- d'opérationnaliser la mise en œuvre de la facture normalisée pour les assujettis.

En termes de mobilisation de ressources extérieures, la diversification des sources de financement non concessionnel et des instruments du marché intérieur apparaît comme une alternative à la contraction des ressources concessionnelles. Elle devra s'accompagner d'actions visant à réduire les taux d'intérêt appliqués à ces financements.

Les **recettes totales et dons**, composés à 78,4% de recettes propres et 21,6% de dons, devraient augmenter de 5,2% par rapport à 2014 pour atteindre 1 717,2 milliards de FCFA en 2015. Les recettes fiscales se chiffrent alors à 1 203,1 milliards de FCFA et le taux de pression fiscale ressortirait à 15,8% en 2015.

Ensuite, les recettes totales et dons passeraient de 1 867,5 milliards de FCFA en 2016 à 1 982,7 milliards de FCFA en 2017. Ils seraient essentiellement constitués de recettes fiscales qui représenteraient en moyenne 71,5% des recettes totales et dons sur la période de projection. Les recettes fiscales s'établiraient à 1 317,2 milliards de FCFA en 2016 pour ressortir à 1 460,8 milliards de FCFA en 2017, soit un taux de croissance moyen de 10,2% sur la période 2015-2017. Ainsi, le taux de pression fiscale serait de 15,8% en 2016 et de 15,9% en 2017.

En matière d'exécution des dépenses budgétaires, la rationalisation des dépenses publiques demeure une quête permanente. La politique budgétaire serait caractérisée par une maîtrise des dépenses courantes et par une amélioration de la qualité des dépenses d'investissement. La mise en œuvre de la Politique Sectorielle de

l'Economie et des Finances (POSEF) devrait contribuer à améliorer le système de gestion des finances publiques avec la prise en compte des recommandations de la dernière évaluation par la méthodologie Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA).

Les **dépenses totales et prêts nets** se chiffraient à 1 934,7 milliards de FCFA en 2015 contre 1 767,6 milliards de FCFA en 2014, soit une augmentation de 9,5%. Les dépenses budgétaires, d'un montant de 1 924,7 milliards de FCFA, seraient constituées à 53,2% de dépenses courantes et à 46,8% de dépenses en capital. Les dépenses en capital financées sur ressources propres représenteraient 62,0% des dépenses totales en capital.

S'agissant **des dépenses en capital**, elles devraient être boostées par la mise en œuvre des projets phares qui maintiendraient les investissements structurants à un niveau élevé. Il s'agit entre autres :

- de l'intensification du développement des infrastructures énergétiques ;
- du projet de construction de l'Aéroport de Donsin ;
- du pôle de croissance de Samendéni;
- du pôle de croissance de Bagré, pour un montant total de 160,0 milliards de FCFA sur la période 2013-2017 ;
- du pôle de croissance du Sahel, pour un coût global de 359,0 milliards de FCFA sur la période 2014-2015 ;
- des grappes huileries de Bobo, pour un montant de 4,2 milliards de FCFA.

Quant au service de la dette publique, il passerait de 156,4 milliards de FCFA en 2015 à 193,3 milliards de FCFA en 2016 pour s'établir à 193,5 milliards de FCFA en 2017.

Le tableau suivant montre la structure de l'encours de la dette publique sur la période 2013-2017.

En ce qui concerne les perspectives de convergence, sur la période 2015-2017, le Burkina Faso respecterait trois (03) critères sur les quatre (04) de premier rang et un (01) critère sur les quatre (04) de second rang. Il ne respecterait pas le critère clé (norme UEMOA $\geq 0\%$) qui se situerait entre -1,5% et -0,2% sur la période de projection.

L'évolution des différents indicateurs se présente comme suit sur la période 2015-2017.

Tableau 2 : Evolution des critères de convergence sur la période 2015-2017

Critères	Norme	2015	2016	2017
Critères de premier rang				
Ratio du solde budgétaire de base sur PIB nominal (en %)		-3,1	-3,1	-1,7
<i>Ratio du solde budgétaire de base corrigé sur PIB nominal (en %)</i>	≥ 0	-1,4	-1,5	-0,2
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	$\leq 3\%$	1,7	2,0	2,2
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure sur PIB nominal (en %)	$\leq 70\%$	27,3	27,9	25,6
Arriérés de paiements (en milliards FCFA)		0	0	0
intérieurs (en milliards FCFA)	0	0	0	0
extérieurs (en milliards FCFA)		0	0	0

Critères	Norme	2015	2016	2017
Critères de second rang				
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	≤ 35%	39,0	38,3	39,0
<i>Masse salariale corrigée sur recettes fiscales (%)</i>		35,4	34,7	35,5
Ratio des investissements financés sur ressources internes sur recettes fiscales (en %)	≥ 20%	46,4	46,3	41,0
<i>Investissements publics sur ressources internes corrigés sur recettes fiscales (en %)</i>		42,5	42,3	37,8
Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (en %)	≤ -5%	-9,8	-8,9	-8,9
Taux de pression fiscale	≥ 17%	15,8	15,8	15,9

Source : Calculé à partir des données de l'IAP, août 2014

IV- RENSEIGNEMENT SUR L'EMETTEUR

IV.1 Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie et des Finances. Le Trésor Public constitue un réseau de proximité placé au cœur du processus financier et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres collectivités publiques.

De par l'étendue de son réseau, la diversité de ses missions et son rôle central dans le développement économique et social du pays, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est l'une des principales administrations du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle assure des missions très diverses exercées soit pour le compte de l'Etat, soit pour celui du secteur public local, mais toutes au service des usagers, particuliers et entreprises. Ses compétences couvrent les questions relatives à la monnaie, au crédit, aux changes, aux assurances, à la mobilisation des fonds, à la dette publique, à l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique et des jeux de hasard.

Les missions, attributions et organisations de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont précisées par l'Arrêté N°2012-457/MEF/SG/DGTCP du 31 décembre 2012.

IV.2. Missions et attributions

La DGTCP a pour missions de contribuer à la gestion saine et transparente des finances de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'à la viabilité du système financier national.

A ce titre, elle est chargée notamment :

En matière de mobilisation des ressources publiques et de la gestion des deniers publics :

- du recouvrement des créances publiques ;
- de la centralisation et de la gestion des ressources de l'Etat, des collectivités publiques et des autres organismes publics ;
- de l'exécution des dépenses publiques ;
- de l'exécution des opérations de trésorerie de l'Etat ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que de la production des comptes de gestion, de la balance générale du Trésor et du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) ;

- de la gestion des participations financières de l'Etat et de la coordination de sa représentation ;
- de la mobilisation des fonds découlant des négociations bilatérales et multilatérales ;
- de la gestion de la dette publique;
- de la conservation, en tant que dépositaire, des titres, créances et valeurs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et autres organismes publics ;
- de la centralisation et de la conservation des conventions de coopération économique, technique et financière.

En matière de réglementation des opérations et activités bancaires, financières et de la comptabilité publique :

- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique, des jeux de hasard et, en collaboration avec les structures impliquées, de la fiscale et douanière ainsi que de la réglementation des activités financières, bancaires et des assurances ;
- du contrôle de l'application de la réglementation financière publique et des opérations d'assurance.

En matière d'administration et de supervision des structures et institutions financières :

- de l'organisation et de la gestion du réseau ainsi et du service des comptables publics ;
- de la tutelle financière du secteur financier ;
- de la tutelle du secteur des assurances ;
- de la tutelle financière des établissements publics et des entreprises à participation financière de l'Etat.

En matière de politique et de coopération économique et monétaire :

- de la définition et de la conduite, en collaboration avec les structures impliquées, de la politique financière et monétaire ;
- du suivi des questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous-régionale, régionale et africaine.

En matière d'appui à la formation professionnelle :

- de l'organisation et du suivi des cours de formation en assurances ;
- de l'encadrement et de la formation des comptables publics.

En matière juridique et judiciaire :

- de la représentation de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions ;
- du conseil juridique de l'administration publique.

IV.3. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint. Elle est organisée en Direction générale, structures d'appui, structures centrales et en structures déconcentrées.

IV.3.1 la Direction générale

Elle comprend :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint ;
- le Secrétariat du Directeur Général ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint ;
- la Cellule d'appui technique.

IV.3.2 Les Structures d'appui:

- l'Inspection **G**énérale du Trésor (I.G.T) ;
- le **S**ervice des **R**essources **H**umaines (S.R.H.) ;
- le **S**ervice **F**inancier et du **M**atériel (S.F.M.) ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP) ;
- le Service des Archives et de la Documentation (S.A.D).

IV.3.3 Les Structures Centrales

- les directions de service

- l'Agent Judiciaire du Trésor (A.J.T) ;
- la Direction des Affaires Monétaires et Financières (D.A.MO.F.) ;
- la Direction de la Surveillance et du Contrôle des systèmes Financiers décentralisés (DSCSFD) ;
- la Direction des Assurances (D.A.) ;
- la Direction de la Dette Publique (D.D.P.) ;
- la Direction des Etudes et de la Législation Financière (D.E.L.F.) ;
- la Direction de l'Informatisation du Trésor (D.I.T) ;
- la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE).

- les Structures Comptables

- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T.);
- la Paierie Générale (P.G.);
- la Recette Générale (R.G.) ;
- la Trésorerie des Missions diplomatiques et Consulaires (TMDC).

IV.3.4 Les Structures déconcentrées

Elles comprennent :

- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésorerie Principales (TP) ;
- les perceptions (P).

ANNEXE

Bilan des émissions d'emprunts obligataires de 2003 à 2013

N°	Date d'émission	Maturité	Montant mis en adjudication	Montant total des soumissions	Montant retenu	taux d'intérêt (prix moyen pondéré)	taux de couverture du montant mis en adjudication
Année 2003/Syndication							
1	17/05/2003	4 ans	25 000	55 000	25 000	7%	
	S/Total		25 000	55 000	25 000		
Année 2007/Adjudication							
2	29/07/2007	10 ans	40 000	41 300	41 300	6,50%	103,30%
	S/Total		40 000	41 300	41 300	6,50%	
Année 2009/adjudication							
3	25/06/2009	5 ans	35 000	39 771	39 771	6,50%	113,60%
4	17/09/2009	7 ans	40 000	40 955	40 955	6,50%	102,40%
	S/Total		75 000	80 726	80 726		
Année 2010/Adjudication							
5	20/05/2010	7 ans	43 000	43 283,00	43 283,00	6,50%	100,70%
	S/Total		43 000	43 283	43 283,00		
Année 2011/Syndication							
6	08/12/2011	5 ans	35 000	60 600,00	60 600,00	6,50%	173,14%
	S/Total		35 000	60 600	60 600,00		
Année 2012/Adjudication							
7	25/10/2012	5 ans	30 000	32 353,69	32 353,69	6,50%	107,80%
	S/Total		30 000	32 353,69	32 353,69		
Année 2013/Syndication							
8	14/11/2013	7 ans	55 000	121 600	121 600	6,50%	221,09%
	S/Total		55 000	121 600	121 600		
	TOTAL GENERAL		303 000	434 862,69	404 862,69		

**ADRESSES DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO
ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES**

BENIN

COTONOU
Avenue Jean-Paul II
B.P. 325 RP
Téléphone : (229) 31-24 66 –31 37 82
Télex : 5211 BCEAO COTONOU
Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

NIAMEY
Rue de l'Uranium
B.P. 487
Téléphone : (227)72 33 30/ 40
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

OUAGADOUGOU
Avenue Gamal Abdel Nasser
B.P 356
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17
Télex : BCEAO 5205 BF
Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

DAKAR
Boulevard du Général de Gaulle x
Angle Triangle Sud
B.P. 3159
Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84
Télex : 21839 BCEAO SG
Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN
Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse
BP 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474 . 23761 . 22601
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

TOGO

LOME
Rue Abdoulaye FADIGA
BP 120
Téléphone : (228) 221 53 84
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 221 76 02

MALI

BAMAKO
Boulevard du 22 octobre 1946
B.P. 206
Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06
Télex : BCEAO 2574 MJ
Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

BISSAU
Avenue Amilcar CABRAL
B.P. 38
Téléphone : (245) 21 55 48 – 21- 41 73
et 21 14 82
Télex : 289 BCGB1
Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES
Contacts : Mme Nasrine CHOBLI
Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar -Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél.: (221) 33 839 08 14
E-mail : adjudications@umoatitres.org

Mécanisme de l'adjudication à Prix Multiples

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

• 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA

• 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA

• 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

• 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA

• 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA

• 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

• 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA

• 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de **Y** et les deux premières soumissions de **X** sont acceptées Par contre, aucune soumission de **Z** n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur **Z** et une des soumissions de l'investisseur **X** sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.